


PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A ROMAINVILLE / BOBIGNY

*Réunion de lancement
du Comité de suivi*

25 avril 2017



Ordre du Jour

1. Présentation du projet
 2. Présentation du garant et de la démarche de concertation préalable
 3. Rôle, fonctionnement et modalités de travail du Comité de suivi
 4. Présentation d'une proposition de Charte de la concertation
 5. Prochaines étapes
- 



1 ■ Présentation du projet

Le porteur de projet : le Sycotom

- Un service public de traitement des déchets ménagers et leur valorisation
- Un territoire urbain dense : 12 EPT de la Métropole du Grand Paris + communauté agglo hors Métropole, soit 84 communes
- En 2015 : 5,7 millions d'habitants et 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés traités
- 9 unités de traitement et 1 centre de transfert
- « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »

Le porteur de projet : le Sycotom



Les installations de traitement de déchets du Sycotom

Février 2016

Centres existants

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de transfert
-  Déchèterie

Travaux et projets

-  Centre de tri
-  Unité de Valorisation Energétique (UVE)
-  Unité de Valorisation Organique (UVO)
-  Intégration urbaine
-  A l'étude



Le site actuel dans sa configuration actuelle : le centre de transfert et de tri à Romainville

- **Centre de transfert** : 17 communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris. **350 000 tonnes par an** d'ordures ménagères résiduelles issues des collectes traditionnelles.
- **Centre de tri** : 9 communes de Seine-Saint-Denis et toute ou partie de 10 arrondissements de Paris. **45 000 tonnes** par an de déchets issus des collectives sélectives multimatériaux.
- **Déchèterie** : réception des déchets en apport volontaire. **8 900 tonnes par an.**



*Romainville, Seine-Saint-Denis
Site historique datant de 1899*

Le constat et l'émergence de la phase d'élaboration du projet

- **Constat : l'équipement est obsolète** (approches techniques, capacités, intégration urbaine)
= **nécessité de reconstruire ce site**
- 2006: lancement d'un projet de centre multifilière visant à doter le site d'une installation de traitement des OMR par un procédé de TMB-méthanisation.
- A partir de 2011: contestations des riverains sur ce projet.
- 2015: décision du Sycotom relative à l'arrêt du précédent projet de méthanisation.
- 2016 : début de la réflexion du Sycotom sur le devenir du site et **phase d'élaboration du nouveau projet**.
- De nombreux échanges avec les élus des territoires ont permis de lister les éléments du programme de la future installation qui font **consensus** et ceux qui nécessitent des **discussions**.



Les objectifs du projet

1. ADAPTER LE SITE À LA STRATÉGIE VISANT LA FIN DE LA MISE EN DÉCHARGE

- S'inscrire dans les **objectifs de la LTECV** : diminution de 50% du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2023, mise en œuvre d'une meilleure valorisation des emballages et généralisation du tri à la source des biodéchets.

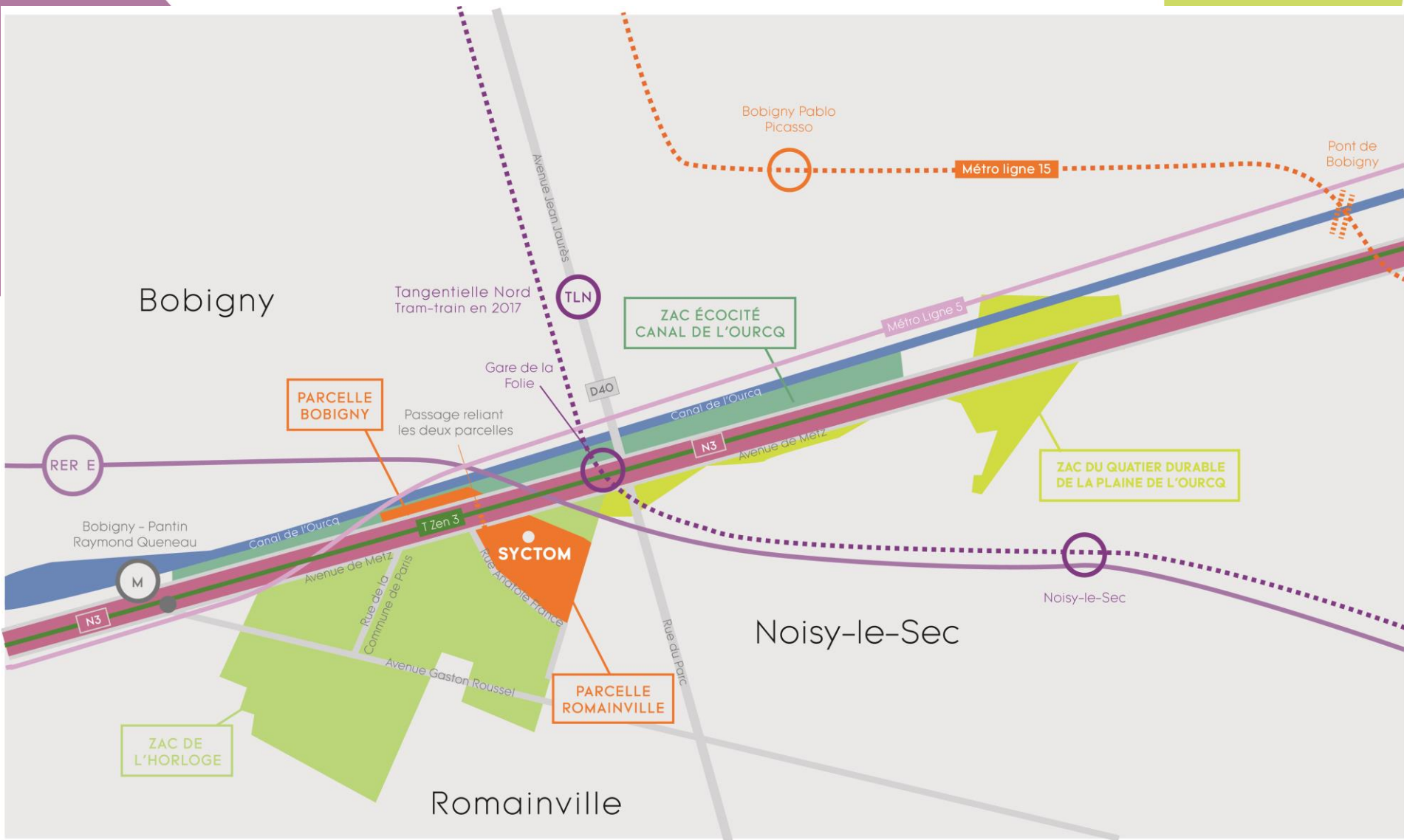
2. RÉPONDRE AUX BESOINS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DU QUART NORD-EST FRANCILIEN

- Doter le territoire d'une **installation de proximité**, située au plus proche du bassin de vie
- Réduire l'impact écologique, avoir recours au **transport fluvial** (Canal de l'Ourcq)
- Tenir compte du **territoire**, veiller à la qualité de la vie
- Faire de ce projet **une vitrine pour le Syctom et le territoire** : technologies de traitement, économie circulaire, gestion logistique des déchets respectueuse de l'environnement
- Répondre éventuellement à un besoin énergétique local

3. INSCRIRE LA FUTURE INSTALLATION DANS LE SCHEMA STRATEGIQUE DU SYCTOM

- Renforcer la **place de l'installation dans la gestion** des déchets à l'échelle du Syctom
- Intégrer la logistique de gestion des déchets de cette installation dans la **logistique globale du Syctom** en ayant recours à la voie d'eau comme transport alternatif

Implantation du site à l'horizon 2023

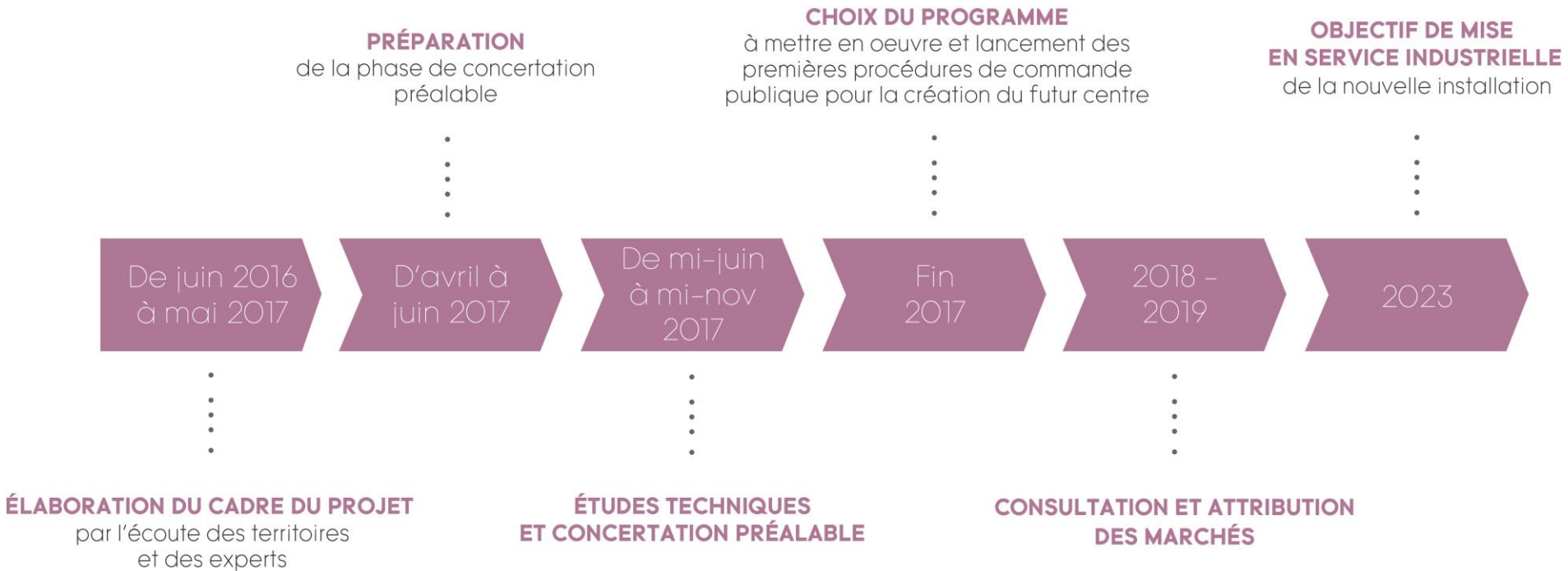


Les caractéristiques essentielles du futur centre

- Traitement **architectural et urbain** de qualité
- Extension de la capacité de tri des **collectes sélectives multimatériaux** de 45 à 60 000* tonnes par an (extension des consignes de tri)
- Accueil des **biodéchets** dont une partie du gisement transformée en **compost** (réception de 30 à 40 000* tonnes par an)
- Maintien de l'activité de **déchèterie**, création d'une **ressourcerie / atelier de réparation** (réception d'un flux de 15 à 20 000* tonnes par an)
- Pour les **OMR**, 3 solutions envisagées (réception de 250 à 350 000* tonnes par an) :
 1. Réception et transfert des OMR, configuration actuelle améliorée par l'usage massif de la voie d'eau
 2. Préparation des OMR, création d'un **stock tampon** de Combustible Solide de Récupération (CSR) et transfert vers d'autres installations
 3. Préparation des OMR et implantation d'une chaufferie CSR afin de participer à la couverture des besoins énergétiques du territoire proche du centre **en appoint d'autres énergies envisagées et disponibles localement**, parmi lesquelles la géothermie (solution actuellement à l'étude).
- Usage massif et privilégié de la **voie fluviale** via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions

* La justification des capacités retenues comme objectifs pour les différents flux sera détaillée dans les travaux ultérieurs de la concertation.

Planning envisagé



Phase préalable à la concertation : écoute des territoires et des experts

- Entre le 1^{er} semestre 2016 et le 1^{er} trimestre 2017
- Des échanges pour **nourrir la réflexion sur l'avenir** du site, avec :
 - les **acteurs du territoire** : élus / agents des collectivités, associations impliquées localement ;
 - des **experts de sujets connexes au projet** : professionnels des secteurs du déchet, de l'aménagement et de l'énergie ; fédérations professionnelles ; techniciens et chercheurs.
- *4 petits déjeuners de travail* :
 - Mercredi 18 janvier : « **Équipement industriel de traitement des déchets ménagers en milieu urbain dense** »,
 - Mercredi 24 janvier : « **Économie circulaire et biodéchets** : quelle approche pour le projet ? »,
 - Mardi 31 janvier : « **Transition énergétique et déchets ménagers** : opportunité ou besoin pour les territoires du futur centre ? »,
 - Jeudi 2 mars : « **Emploi, formation et nouveaux métiers** »
- Jeudi 2 mars : **rencontre bilatérale** entre le Syctom et les associations Arivem et Environnement 93

Bilan de la phase préalable

Ces temps d'échanges ont permis :

- de **confirmer l'opportunité** du projet,
- d'**expliciter les besoins et attentes du territoire** dans le cadre de ce projet,
- de **profiter de riches partages d'expériences**,
- **d'enrichir la réflexion** sur le programme pour la rénovation du centre.

→ **L'ensemble des enseignements de cette phase fera l'objet d'une synthèse qui sera publiée sur le site internet du projet, dès son ouverture le 19 juin 2017.**



2 ■ **Présentation du garant et de la démarche de concertation préalable**

L'encadrement de la concertation par la CNDP

- Décembre 2016 : **saisine de la CNDP** par le Syctom sur le projet
- 4 janvier 2017 : décision de la CNDP en faveur de l'organisation d'une **concertation préalable** sur le projet et de la nomination d'un **garant**, Monsieur Jacques Roudier
- 8 mars 2017 : approbation par la CNDP des **modalités** de la concertation préalable et de son **calendrier de mise en œuvre**
- 30 mars 2017 : délibération **du Conseil syndical du Syctom actant les modalités de la concertation préalable** validées par la CNDP

DISPOSITIF DE CONCERTATION

COMITÉ DE SUIVI
25 avril 2017

COMITÉ DE SUIVI
Semaine du 26 juin 2017

**RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
AVEC FORUM OUVERT**
5 juillet 2017
Romainville

COMITÉ DE SUIVI
Début septembre 2017

ATELIER THÉMATIQUE N1
21 septembre 2017
Gisements

ATELIER THÉMATIQUE N2
28 septembre 2017
Techniques de traitement

ATELIER THÉMATIQUE N3
12 octobre 2017
**Caractéristiques essentielles
du projet**

ATELIER THÉMATIQUE N4
19 octobre 2017
**Intégration urbaine et
logistique**

**RÉUNION PUBLIQUE DE
CLÔTURE**
7 novembre 2017
Bobigny

DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

COMITÉ DE SUIVI
Décembre 2017

**BILAN DE LA
CONCERTATION ET
PASSAGE CNDP**

Le garant de la concertation

Jacques Roudier

Le garant de la concertation

- Il est **nommé par la CNDP**, sur demande du maître d'ouvrage, responsable de la concertation
- Il est **indépendant vis-à-vis** du maître d'ouvrage
- Il est **neutre et impartial** : il ne prend pas partie sur le fond du projet

Les missions du garant

- Veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public portées par la CNDP :
 - **transparence** : une information complète et fidèle ; des réponses aux questions
 - **égalité de traitement** entre intervenants
 - **argumentation des positions** et des opinions
 - **respect mutuel** entre participants
- Etre, si besoin, un « **recours** » pour les participants ou un « **aiguillon** » vis-à-vis du maître d'ouvrage
- **Rendre compte à la CNDP** du déroulement de la concertation

Merci de votre attention et à votre disposition pour des
questions

garant.romainville@gmail.com

Dispositif de concertation : Les réunions publiques

- **Mardi 5 juillet : Réunion publique d'ouverture avec un Forum ouvert à Romainville**
 - *Forum ouvert animé par les éco-animateurs du Sycotom* :
 - présentation des activités du Sycotom et ses actions de prévention et d'encouragement au geste de tri
 - information sur le projet et sur les étapes de la concertation
 - *Séance plénière* :
 - Présentation du projet et des approches envisagées pour le futur centre
 - Annonce du calendrier de la concertation préalable et des modalités de participation
 - Questions / réponses
- **Mardi 7 novembre : Réunion publique de clôture à Bobigny**
 - Bilan de la démarche
 - Présentation des enseignements issus des différents temps de concertation préalable
 - Questions / réponses

Dispositif de concertation : Les ateliers thématiques

- **4 ateliers** en fin de journée
- 4 lieux différents, adaptés à chacun des sujets
- Formats et supports d'animation différents pour **favoriser les échanges et enrichir la réflexion** sur le projet
- Avec des **intervention d'experts** pour partager des expériences et croiser les regards de spécialistes sur des thématiques phares du projet

- *Calendrier envisagé :*
 - Jeudi 21 septembre :
« **Perspectives 2023 : démographie, prévention et gisements** »
 - Jeudi 28 septembre :
« **Valorisation matière (recyclage), valorisation organique (biodéchets...), valorisation énergétique (CSR, réseaux locaux...)** »
 - Jeudi 12 octobre :
« **Définir le programme du projet pour le futur centre : quelles caractéristiques pour répondre aux besoins de traitement des déchets du territoire et du Sycotm en 2023 ?** »
 - Jeudi 19 octobre :
« **Le futur centre en 2023 : intégration urbaine, logistique, développement d'activités et actions connexes** »

Le site internet du projet

www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr

- **Partie interactive :**
 - Charte de la concertation
 - Charte de la modération
 - Contributions modérées avant mises en ligne :
 - Cahier d'acteurs avec une feuille de style dédiée
 - Contributions libres
 - Questions / réponses
 - Possibilité d'écrire au garant de la concertation à l'adresse e-mail dédiée : garant.romainville@gmail.com
- **Partie informative :**
 - Présentation et objectifs du projet et de la démarche de concertation
 - Calendrier des temps de la concertation et planning du projet
 - Dossier de la concertation
 - Bilan de la concertation
 - Comptes rendus littéraux des temps de concertation
 - Notes thématiques sur des éléments techniques : CSR, transport fluvial, gisement...

Le dossier de concertation

- Contenu :
 - Présentation du projet,
 - Présentation des solutions techniques envisagées,
 - Présentation de la démarche de concertation,
 - Liste des communes concernées par le projet.
- Disponible à partir du 19 juin 2017
 - En version électronique sur le site internet du projet
 - En version papier dans les locaux du Sycatom et dans les lieux publics du territoire
- Mise à disposition du public lors des réunions publiques et des ateliers thématiques
- Envoyé aux membres Comité de suivi

Le plan de communication et d'information du public associé

- **Invitation aux réunions publiques :**
 - Affichage local tel que prévu par la réglementation : affichage dans les mairies des communes du bassin versant et sur les sites de Romainville et Bobigny
 - Achats d'espace dans les journaux locaux
 - Encart sur le site internet de la démarche en page d'accueil
 - Lettre d'informations
 - Courriers postaux pour les élus concernés
- **Presse :** dossier de presse du projet et de la démarche, invitation presse à chacun des temps de concertation
- **Exposition itinérante :**
 - dispositif équivalent au forum ouvert de la réunion publique d'ouverture
 - en parallèle des ateliers thématiques en septembre et en octobre
 - dans les lieux publics, animée par les éco-animateurs du Sycotm, sur le territoire des communes du bassin versant, et plus particulièrement : Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-Le-Sec



3 ■ Rôle, fonctionnement et modalités de travail du Comité de Suivi

Le rôle du Comité de Suivi

- Le Comité de suivi est une instance :
 - **de pilotage** de la concertation. Le Syctom lui présente la Charte de la concertation, le projet de futur centre, les modalités de la concertation préalable et son calendrier de mise en œuvre.
 - **de dialogue** avec le territoire. Par ce biais, le Syctom **informe les acteurs** de l'avancement de l'élaboration du projet de futur centre à Romainville / Bobigny et de la démarche de concertation préalable associée.
- Le Comité se réunit :
 - avant le lancement de la concertation : le **mardi 25 avril 2017**
 - avant la réunion publique d'ouverture : la **semaine du 26 juin**
 - avant les ateliers thématiques : **début septembre**
 - pour la présentation du bilan : **début décembre**
 - **à toutes fins utiles** tout au long de la démarche.

Comité de suivi – Composition du collège d'élus

Syctom	Hervé	MARSEILLE	Président <i>(ou son représentant)</i>
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Stéphane	TROUSSEL	Président <i>(ou son représentant)</i>
Conseil régional d'Ile-de-France	Valérie	PECRESSE	Présidente <i>(ou son représentant)</i>
Ville de Romainville	Corinne	VALLS	Maire <i>(ou son représentant)</i>
Ville de Bobigny	Stéphane	DE PAOLI	Maire <i>(ou son représentant)</i>
Ville de Pantin	Bertrand	KERN	Maire <i>(ou son représentant)</i>
Ville de Noisy-le-Sec	Laurent	RIVOIRE	Maire <i>(ou son représentant)</i>
Ville des Lilas	Daniel	GUIRAUD	Maire <i>(ou son représentant)</i>
Ville de Bagnolet	Tony	di MARTINO	Maire <i>(ou son représentant)</i>
Ville de Montreuil	Patrice	BESSAC	Maire <i>(ou son représentant)</i>
EST ENSEMBLE	Gérard	COSME	Président <i>(ou son représentant)</i>

1 siège par entité, soit 11 sièges

Comité de suivi – Composition du collège d'acteurs

Préfecture de Seine-Saint-Denis	Pierre-André	DURAND	Préfet
DRIEE	Jérôme	GOELLNER	Directeur
Ville de Paris – Service des Canaux	Pierre	CHEDAL-ANGLAY	Chef de service
Sequano	Isabelle	VALLENTIN	Directrice générale
FNE Ile-de-France	Francis	REDON	Représentant
Environnement 93	Colette	SCHEYDER	Représentante
ARIVEM	François	MOUTHON	Président
Institut de la Concertation	Judith	FERRANDO Y PUIG	Présidente
Véolia – Direction	Anne	GELLE	Directrice de secteur
Valoram – Direction	Claude	MARGUET	Directeur d'exploitation
Véolia – Représentant salarié	Éric	LARAT	Agent de maitrise
Valoram – Représentant salarié	Assoumany	MLAHACHE	Représentant des salariés

1 siège par entité, soit 12 sièges



4 ■ Charte de la concertation Proposition

Principes et objectif de la Charte de la concertation

La Charte de la concertation présente les **grands principes** du dispositif de concertation préalable, à savoir **ses objectifs et ses modalités**.

Les engagements du Syctom et de ses partenaires sont également consignés dans cette Charte.

Elle vise à **garantir l'information et la participation du public, pour une concertation réussie**.

La structure de la charte de la concertation

- **Préambule :**
 - présentation de l'émergence du projet et du dispositif ayant abouti à la mise en place d'une concertation préalable
- **Les objectifs de la concertation :**
 - présentation des objectifs de la démarche de concertation préalable.
Les objectifs pourront être complétés lors des phases ultérieures de consultation du public.
- **Les modalités de la concertation :**
 - présentation du rôle du garant, de l'instance du Comité de suivi, des temps et des supports de la concertation (réunions publiques et ateliers thématiques).
- **Les modalités d'information et de participation du public :**
 - présentation des outils de communication papier et dématérialisés concourant à l'information du public sur le projet (site internet, lettre d'information, exposition itinérante etc.).
- **Les engagements du Sycotom et des partenaires de la concertation :**
 - présentation des engagements des parties prenantes et des règles de fonctionnement des instances de la concertation.



5 ■ Les prochaines étapes



Les prochaines étapes

19 juin 2017 : lancement de l'information du public

Prochaine réunion du Comité de suivi : la semaine du 26 juin 2017

5 juillet 2017 : réunion publique d'ouverture

